



Bulletin d'Adhésion ARC BAILLEURS

INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU BULLETIN :

Nom et Prénom :

Demeurant à (adresse complète du Bailleur) :

N'oubliez pas d'indiquer d'éventuels compléments d'adresse indispensable Bâtiment, N° d'appartement, etc.)

Code Postal

Ville

Téléphone fixe et/ou mobile (1 champ obligatoire) :

Mail :

INFORMATIONS SUR LE BIEN MIS EN LOCATION :

Adresse du bien mis en location :

Code Postal

Ville

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
7 rue de Thionville – 75019 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   
www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr



L'adhésion « Bailleur » donne la possibilité de bénéficier de cinq consultations, dont deux physiques dans le cadre d'un rendez-vous d'une durée maximum de 45 minutes. Les autres consultations se font soit par téléphone, soit par mail.

Les renseignements seront donnés par des experts juridiques, afin d'apporter des réponses précises et pratiques concernant les baux d'habitation.

A cela s'ajoute la possibilité de participer à une formation trimestrielle sur un des thèmes liés aux baux d'habitation.

Cette adhésion n'est ouverte dans un premier temps que pour les copropriétaires dont l'immeuble est déjà adhérent à l'ARC.

MONTANT DE LA COTISATION :

90€

Numéro d'adhérent (à rappeler dans toutes correspondances avec l'ARC) :

Ce numéro ne doit en aucun cas être diffusé aux personnes extérieures

*Le souscripteur s'engage à transmettre à l'Association des Responsables de Copropriété **tout changement intra sec au contrat** (changement de contact...).*

L'adhésion se renouvellera par tacite reconduction, le bailleur recevra un appel de cotisation dans le mois précédent l'échéance.

En cas de souhait de ne pas renouveler l'adhésion, le bailleur enverra en courrier recommandé avec accusé de réception au minimum un mois avant la date d'échéance.

DATE DE DEBUT DE L'ADHESION :

Fait à Paris le :

SIGNATURE POUR L'ARC :

SIGNATURE DU TITULAIRE :